

Privilège—M. W. Baker

● (1750)

Il incombe à un député, malgré ce que prétend le président du Conseil du Trésor, de soulever la question de privilège s'il estime devoir le faire lorsqu'il pense qu'il y a eu atteinte aux privilèges des députés. C'est ce que je fais, madame le Président. Je réfute catégoriquement le nom dont m'a qualifié le président du Conseil du Trésor dans une tentative évidente de disculpation pour avoir enfreint les droits des députés.

Des voix: Bravo!

L'hon. Sinclair Stevens (York-Peel): Madame le Président, j'appuie la question de privilège soulevée par mon collègue, le député de Nepean-Carleton (M. Baker), et je voudrais ajouter quelques nouvelles observations. Cela me renverse de voir que, devant une infraction aussi grave, le président du Conseil du Trésor (M. Johnston) reproche aux députés de lire des renseignements qui ont déjà été rendus publics. Cela indique tout le mépris du ministre pour les députés. Le fait de dire que nous ne pouvons pas avoir les mêmes renseignements . . .

M. Blais: Ces renseignements n'ont pas été publiés.

M. Stevens: . . . que les membres de la tribune de la presse . . .

M. Blais: Prouvez qu'ils ont été publiés.

M. Stevens: Ils ont été publiés.

Une voix: Prouvez-le.

M. Stevens: Le président du Conseil privé (M. Pinard) a demandé comment nous pouvons prouver que ces renseignements ont été publiés. Si la question est renvoyée au comité approprié, je pourrai dire au comité que n'importe quel député aurait pu aller à un certain téléscripateur de la Presse canadienne et voir l'information que j'ai maintenant sous les yeux en sortir. J'ai moi-même pris dix pages des documents transmis par le téléscripateur de la Presse canadienne et je les ai fait recopier par nos propres services à la Chambre des communes.

Des voix: Quelle honte!

M. Stevens: Le fait est que n'importe quel député aurait pu obtenir ouvertement ces documents en se rendant à la tribune de la presse. C'est tout à fait ridicule de la part du président du Conseil privé et du président du Conseil du Trésor de prétendre maintenant, parce qu'ils ne savent plus quelle excuse invoquer, que ce document n'a peut-être pas été publié.

Non seulement ces renseignements ont été publiés, mais encore ils ont été publiés avec l'en-tête suivante: «Texte distribué à l'avance, Pour communications par téléscripateur, peut-être vers 3 h 45 HNE».

M. Pinard: Lisez la dernière ligne.

M. Evans: Lisez tout.

M. Stevens: Madame le Président, je vous fais remarquer que la Bourse de Toronto ne ferme pas avant 4 heures et que

ce message a en fait été diffusé au moins quinze minutes avant la fermeture. On peut y lire entre autres:

OTTAWA (PC)—Les points saillants des prévisions des dépenses pour l'année financière 1981-1982 qui ont été déposés aux Communes, mercredi: les dépenses globales du gouvernement augmenteront de 13 p. 100 pour atteindre 67.6 milliards de dollars—un taux de dépense d'environ \$129,000 à la minute . . . les frais d'intérêt de la dette nationale—137 millions de dollars en date du 1^{er} avril—coûteront au contribuable moyen \$795 au cours de l'année financière.

On peut lire plus loin:

L'effectif de la Fonction publique augmentera de 1 p. 100 pour atteindre 315,680 personnes.

M. Pinard: Vous êtes en train de l'annoncer.

M. Stevens: C'est ici que le message devient très intéressant. On ajoute:

Les prévisions de dépenses annuelles que le président du Conseil du Trésor, M. Donald Johnston, a déposées aux Communes ont augmenté par rapport à l'an dernier alors qu'elles étaient de 59.9 milliards de dollars, et elles équivalent à une dépense d'environ \$129,000 la minute.

Je tiens à souligner que c'est un message qui a traversé le pays d'un bout à l'autre pour annoncer que le ministre a déjà déposé à la Chambre les prévisions budgétaires de 1981-1982.

M. Pinard: Elles n'ont pas été publiées.

M. Stevens: On peut lire plus loin dans le communiqué:

L'énorme Livre bleu des dépenses prévues—

Mme le Président: A l'ordre. Je viens tout juste d'informer la Chambre qu'il était important que les députés qui prennent la parole à propos de la question de privilège s'en tiennent à la question de privilège. Je ne pense pas qu'il me faille entendre le député lire tout le communiqué à la Chambre. Pour ne pas faire perdre le temps à la Chambre, je lui demanderais de s'en tenir à la question de privilège et de s'abstenir de citer autant de passages du communiqué à moins qu'il n'en estime la citation très pertinente à la question de privilège qu'il a soulevée.

M. Stevens: Madame le Président . . .

M. Blais: J'invoque le Règlement, madame le Président.

Mme le Président: Je n'entends rien.

[Français]

L'hon. J.-J. Blais (ministre des Approvisionnements et Services): Madame le Président, j'invoque le Règlement. Vous avez indiqué que le député devrait s'en tenir à la question qui est en train d'être débattue.

Évidemment, et simplement dans le but de renforcer votre décision, je voudrais indiquer à l'honorable député que, sur la documentation qu'il est en train de vous lire, il a oublié de vous donner la citation la plus importante, la dernière, qui est une notification à tous les éditeurs de la Presse canadienne, et je cite: